



CIRCUIT PARA EQUESTRE

CSO

REGLEMENT DES ETAPES DU CIRCUIT

2011

La FFE propose le Circuit Para Equestre CSO réservé aux cavaliers titulaires à la fois d'une licence délivrée par la Fédération Française Handisport et d'une licence de compétition délivrée par la Fédération Française d'Equitation. La double licence est obligatoire. Ce circuit est composé de plusieurs étapes et d'une finale.

Préambule :

Toutes les questions ayant trait à l'organisation d'une étape du Circuit Para Equestre doivent se référer au Règlement des compétitions de la FFE. Pour le jugement technique de ces compétitions il est fait application du Règlement des compétitions de la FFE 2011 : Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques CSO, complété des conditions spécifiques décrites ci-dessous et consultables sur www.ffe.com.

I - Concurrents

Chaque compétiteur handicapé doit avoir fait l'objet d'une classification officielle permettant de valider son grade d'appartenance et les adaptations qui lui sont autorisées. Cette classification sera réalisée soit par un classificateur FEI soit par un classificateur handisport national désigné par la DTN. Cette classification sera réalisée soit par un certificat médical soit par un examen réalisé lors des compétitions.

II - Organisation

Les étapes du circuit se déroulent dans le cadre d'un cahier des charges défini par la FFE. Il est établi un calendrier à partir des candidatures des organisateurs satisfaisant au cahier des charges.

Calendrier des étapes et de la finale du Circuit FFE Para Equestre 2011 :

DATES	ORGANISATEURS / LIEUX
27 et 28 mars	Grand régional Saint Cyran du Jambot (Centre)
14 et 15 mai	CSIO de la Baule (Pays de Loire)
20 au 22 mai	National de Vimaury (Bourgogne)
14 juillet	CSI de Blaye (Aquitaine)
4 au 7 août	CSI de Chalais (Poitou Charentes)
23 et 24 septembre	Grand National Cossé Brissac - Etrier de Paris (Ile de France)
29 et 30 Octobre	Finale à Equita'Lyon (Rhône Alpes)

Les dates mentionnées sont à titre indicatif, elles sont à vérifier sur les programmes FFE des concours lorsqu'ils seront ouverts.

Ce Calendrier est susceptible d'être modifié en cas d'impératifs.

III - Officiels de compétition

Pour chaque étape du circuit et pour les épreuves Para Equestres, la Direction Technique Nationale désigne un Délégué Technique et un adjoint qui sont chargés d'assister les Officiels de compétition du concours : le Juge, le Chef de Piste et le Commissaire au Paddock.

Liste des Délégués techniques 2011 :

- Fanny Bougaut
- Patricia Nadoux
- Anthony Choumert

IV - Epreuves et déroulement

Les épreuves spécifiques de ce circuit tiennent compte d'une classification d'ordre médicale.

Epreuve	Norme technique	Classification du cavalier	LFC et Galop minimum	Inscription des chevaux
Para Equestre 4	70 cm	FEI B1	Club Galop 4	Liste Club
Para Equestre 3	80 cm	Grade 2		Liste A chevaux de sport
Para Equestre 2	90 cm	FEI B2 / B3 Grade 3		Liste A chevaux de sport
Para Equestre 1	110 cm	FEI B2/B3 Grade 3 / 4	Amateur	Liste A chevaux de sport
Para Equestre Elite	120 cm	Grade 3 / 4	Amateur et Pro	

- Les épreuves **Para Equestre 4** : réservées aux cavaliers Non Voyants (profil FEI B1). Pour ces épreuves les cavaliers sont guidés par un autre couple cavalier- cheval appelé « guide » et placé directement devant le cavalier non voyant. Les indications verbales qui sont données par le guide ne doivent concerner que la vitesse et la direction ainsi que la position du guide. Tout autre type d'indication est considéré comme une aide extérieure et peut entraîner l'élimination du cavalier et de son guide par le Président de jury après avis du Délégué Technique de l'épreuve. Les pénalités aux obstacles du guide comptent au même titre que celle du cavalier non voyant. Le cavalier guide doit être obligatoirement titulaire d'une licence FFE de compétition Club minimum en cours de validité.
- Les épreuves **Para Equestre 3, 2, 1 et Elite** : Pour le jugement technique de ces épreuves il est fait application des Dispositions Spécifiques du CSO.

Pour des raisons de sécurité, sur tout le circuit, les chevaux des cavaliers des catégories para équestres 3 et 4 pourront être détendus par une tierce personne au paddock, uniquement sur le plat et **après autorisation du Commissaire au Paddock et du Délégué Technique.**

Barème Technique :

Chaque épreuve du circuit se court sur une épreuve Grand Prix Barème A avec barrage.

Les organisateurs programmeront la veille ou le matin une épreuve préparatoire type « warm up » qui ne compte pas pour le classement du circuit.

V – Classement Final du circuit

En cas d'engagement de plusieurs chevaux pour un même cavalier (maximum 2 par épreuve), le cavalier ne pourra obtenir des points sur l'étape qu'avec un seul cheval. Il doit obligatoirement déclarer le cheval choisi au jury avant le départ de la première épreuve et devra monter ce cheval en premier sous peine d'élimination.

A chaque étape un classement permet d'attribuer des points aux cavaliers suivant le barème suivant : 1er = 10 points ; 2ème = 8 points ; 3ème = 6 points ; 4ème = 3 points

A partir de la 5ème place = 1 point sous réserve d'avoir terminé le parcours sans abandon ni élimination.

Le classement final est réalisé en prenant en compte les résultats des 4 meilleures étapes plus celui de la finale qui est obligatoire et doté d'un coefficient de 1,5.

Ne pourront s'engager pour la finale que les cavaliers ayant courus au moins une étape précédente du circuit sans abandon ni élimination.